



**MINISTÈRE  
DES ARMÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Secrétariat général  
pour l'administration

Direction des ressources humaines  
du ministère de la Défense  
Service des statuts et de la réglementation  
des ressources humaines  
Service des pensions et des risques professionnels  
Bureau des expertises médicales

Réf : 8 /ARM/SGA/DRH-MD/SRRH/SPRP/BEM

Affaire suivie par : Nathalie JESTIN  
Tél : 05 46 50 23 37  
Mél : drh-md-sr-rh-sprp-info-  
conseils.correspondant.fct@intradef.gouv.fr

Réf : Dossier X 482 019 R

La Rochelle, le 21 avril 2021

## **A L'ATTENTION DES PROFESSIONNELS DE SANTE**

### **PROTOCOLE DE SURVEILLANCE MEDICALE**

#### **Bénéficiaire de la surveillance médicale**

NOM - Prénom : CALASSOU JEAN

Né (e) le : 08\04\1950

Adresse : 1 RUE DU STADE 29260 LE FOLGOET

#### **Information concernant le risque professionnel**

#### **Exposition aux Poussières d'amiante**

#### **Modalités de la surveillance médicale**

- Une consultation médicale tous les cinq ans
- Un examen tomodensitométrique thoracique (TDM) tous les cinq ans (acte ZBQK001 - scanographie du thorax avec ou sans injection intraveineuse de produit de contraste- + forfait technique).

### **CE DOCUMENT N'EST PAS UNE PRESCRIPTION MEDICALE**

#### **Pourquoi effectuer ce bilan médical pour votre patient ?**

- Pour connaître son état de santé, en repérant précocement une affection en relation avec l'exposition aux poussières d'amiante.
- Pour l'aider, le cas échéant, à faire valoir ses droits au regard du livre IV du code de la sécurité sociale.

